

Un état des lieux des CFA et CFPPA inquiétant

Depuis quelques mois le Snetap-FSU est interpellé par de nombreux agents des centres de formation de la région. Qu'il s'agisse de formateurs ou d'administratifs, quel que soit leur statut (gagé, contractuel ou vacataire), la pression est de plus en plus forte sur les personnels. Le prétexte est, bien évidemment, la santé financière des établissements, bien qu'il ait déjà été largement prouvé par différentes inspections qu'il n'y avait pas de corrélation directe entre équilibre financier et charge des personnels, gagés notamment.

Nous sommes donc tous confrontés à ce jeu de rapport de force exercé par les directions, sous couvert de l'autonomie des établissements et bien sûr sans aucun soutien de la part de la DRAAF ou du SRFD vis-à-vis des collègues de CFA et CFPPA. Plu-

sieurs licenciements ont marqué cette année scolaire.

L'isolement des centres, dû à leurs spécificités ou à leur éloignement, conduit à des situations de désarroi, de mal-être non-dit et de souffrances, qui débouchent souvent sur des conditions de travail fortement dégradées ou en passe de l'être. Des exemples de lutte très concrets dans notre région : contrat vacataire avec un taux horaire revu à la baisse de -20 % ou encore plus de 30h voire de 35h de cours en face à face par semaine là où le protocole ne permet pas d'aller au-delà de 26 h maximum durant 3 semaines d'affilées, ou alors le refus de verser la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) alors qu'elle l'est de droit pour des agents sur budget et concerne de surcroît les plus petits salaires... Soyons vigilants ! Ne laissons pas passer

n'importe quoi dans nos différentes instances d'EPL !

Plus que jamais, l'ensemble des personnels de ces centres de formation doit faire preuve de solidarité, à la fois à l'intérieur des établissements, mais aussi entre les différents centres. Nous vous engageons à vous rapprocher de vos secrétaires de sections SNETAP-FSU pour exprimer vos interrogations. Ils seront à votre écoute, respecteront la confidentialité qui s'impose et vous aideront. Ne restez pas isolés, exprimez-vous. Vous avez aussi la possibilité de contacter directement **Alain Gidelle**, secrétaire régional adjoint du Snetap et Agent Contractuel sur le Budget sur le CFA de Tours-Fondettes, soit par mail (alain.gidelle@educagri.fr), soit par tél (**06.31.72.17.68**). N'hésitez pas !!!



Bulletin du SNETAP-FSU de la région Centre
1er juillet 2017 - n°18

EDITO

« Abstention record - Un Français sur deux s'est exprimé »... Comment pourrait-on faire l'impasse, dans cet éditto, sur le trait majeur qui a hélas marqué les élections législatives, dans la continuité d'une présidentielle au diapason ? Car oui, si le Front National a à nouveau goûté au fameux « plafond de verre » et les 2 partis de gouvernement historiques ont quitté la route (sinon la piste), le premier parti de France est bel et bien celui de l'abstention et une abstention qui en dit long sur le nécessaire renouvellement de notre vie démocratique... car on peut légitimement « avoir mal à notre République » flanquée d'élu.e.s si mal... élu.e.s !

On a bien quelques signes qui pourraient être porteurs d'avenir sur le plan du renouvellement politique engagé : plus de jeunesse, plus de parité... Mais il ne suffit assurément pas de se dire « en marche » pour qualifier celle-ci ou de s'estampiller « progressiste, réformiste... » pour l'être dans le sens de davantage de progrès social ! D'ailleurs, quand on regarde ce qui se prépare en matière de réforme du code du travail, tant en regard de la méthode retenue (ordonnances) que de la couleur affichée (libérer prétendument le marché du travail en affaiblissant le droit du travail et les quelques protections dont les salarié.e.s peuvent bénéficier), on est en droit de douter...

Ce qui est sûr, c'est que, dans le champ de responsabilité qui est le nôtre, professionnellement et syndicalement, nous sommes les ga-

ABSTENTION RECORD
UN FRANÇAIS SUR DEUX S'EST EXPRIMÉ



rants du service public d'enseignement agricole de qualité qui est dû à nos usagers. Et plus que jamais dans les temps d'incertitudes qui s'ouvrent, nous devons être sûrs des valeurs que nous portons et garder notre cap. Le SNETAP-FSU, fort de ses mandats de congrès, ne lâchera rien comme en témoigne ce n°18 de Vu et Corrigé. Au programme : les actions en cours pour améliorer des conditions de rentrée 2017 qui s'annoncent compliquées dans nos lycées, comme celles à amplifier en faveur des agents des CFA-CFPPA en particulier, et des personnels en général en matière de santé et sécurité au travail. Déterminés... voilà l'état d'esprit dans lequel nous abordons le quinquennat qui s'ouvre.

Cellule de veille ? KÉZAKO ?

La cellule de veille est conçue en prévention des situations de stress et de souffrance au travail. Elle a été créée dans le cadre du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Régional de l'Enseignement Agricole (CHSCT-REA).

POUR QUI ? Pour chacun de nous, quel que soit son statut, son contrat, sa fonction et son employeur.

QUOI ? Un lieu d'écoute, d'aide, d'orientation et de relais.

AVEC QUI ? Des personnels volontaires (enseignants, ATLS, ADL, de direction) et le chef du SRFD.

COMMENT ? Je suis témoin d'une situation critique ou moi-même en souffrance, je peux contacter directement un des membres de la cellule de veille.

QUELLES ACTIONS ? Toujours en binôme, la cellule peut rencontrer l'agent sur le lieu de travail ou ailleurs pour analyser la situation décrite et faire des propositions. S'il le souhaite, elles seront transmises à l'administration compétente, au médecin de prévention, à l'assistante sociale.

QUELLE DÉONTOLOGIE ? CONFIDENTIALITÉ, ÉCOUTE OBJECTIVE ET IMPARTIALE, DISCRÉTION, NEUTRALITÉ, CONFIANCE.



COMMENTAIRE

Le SNETAP et ses représentants au CHSCT-REA restent attentifs au bon fonctionnement de la Cellule de Veille et d'Alerte. Cet outil a été créé à son initiative, afin d'offrir un dispositif complémentaire aux relais de la prévention déjà existants (service santé au travail, ou social). Il permet à chacun d'avoir un droit à être écouté sans passage par la voie hiérarchique. Lors de chaque CHSCT-REA, vos élu.e.s sont susceptibles de faire le bilan de ces actions... de façon anonymée, mais avec la vigilance qui s'impose afin que le fonctionnement de cette cellule reste des plus rigoureux au service des agents.

PAP, PPS...

RENTRÉE

CFA
CFPPA

KÉSAKO

Conditions de rentrée 2017...

ou la nécessité d'un collectif budgétaire en faveur de l'EAP

Dès fin avril, la section SNETAP-FSU de Fondettes, avec l'appui de l'Association des Parents d'Élèves du LEGTA, se mobilisait pour dénoncer une DGH insuffisante pour répondre à l'accueil des jeunes ayant fait le choix de s'inscrire et/ou de poursuivre dans l'EAP... Puis, ce fut le temps de la mobilisation à Châteaurox et Beaune-la-Rolande. Courant mai-juin, nous avons obtenu un rehaussement de plafond d'effectifs (car il faut bien appeler les choses par leur nom) pour une classe dans chaque lycée : maintien de la capacité d'accueil des BTS VO de Fondettes à 24, passage du BTS PV de Châteaurox à 24 et remontée de la capacité de recrutement en Seconde professionnelle Conseil Vente à Beaune à 24 élèves. Ce sont déjà de premières avancées, mais qui restent en deçà des demandes légitimes de nos lycées publics qui vont se retrouver de fait à rejeter des élèves et étudiants, et cela toutes filières confondues (générales, techno., pro. et sup.). Cette situation s'explique sans doute par le fait que notre académie pointe depuis 3 ans maintenant à la 5ème place en matière de poussée démographique (accueil des générations

2000 au niveau lycée) – tendance non anticipée et par suite totalement minorée au niveau de l'Enseignement Agricole...



Stigmates toujours du même mal – des moyens insuffisants pour nos établissements publics pour la rentrée prochaine : de nouvelles tentatives de suppressions d'options facultatives en région Auvergne Rhône-Alpes, ou encore des dotations en Assistants d'Education revues à la baisse... et là nous y échappons sans y échapper. En effet, devant l'impasse budgétaire avérée du moment, la DGER a renoncé courant avril à mener à son terme le travail pourtant nécessaire d'élaboration d'une dotation d'objectifs en terme d'AE, pour s'en tenir à un simple modèle d'allocation de moyens sur la base des crédits

disponibles – comprenez à une répartition pure et simple de la pénurie... Traduction en région Centre : des lycées vont perdre (Bourges, Chartres, Châteaurox,...) et d'autres gagner un peu (Vendôme, Fondettes, Montargis...). Le SNETAP-FSU est intervenu ce 23 juin à la faveur du CHSTREA pour dénoncer la méthode, demander que la transparence soit faite sans délai et se prépare à aller au contradictoire dans le cadre d'une bilatérale avec le DRAAF-SRFD prévue jeudi 6 juillet au matin.

Ce qui est certain, c'est que ce sont bien les conditions d'accueil et d'études de nos jeunes qui sont ici mises directement en cause, et in fine autant d'incidences négatives prévisibles sur nos conditions de travail qui sont en train de s'écrire sans nous si l'on n'y prend pas garde. Par suite, le SNETAP-FSU a décidé d'interpeller la Représentation Nationale et il nous revient au niveau de chaque section d'établissement de relayer ce courrier en le circonstanciant auprès de nos député.e.s et sénateur.trice.s afin d'obtenir un infléchissement significatif de ces conditions de rentrée qui s'annoncent en marche... arrière !

PAP, PPS, 1/3 temps... arrêtons le bénévolat, il faut réagir !

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances spécifique que l'école doit permettre aux personnes handicapées de recevoir l'enseignement auquel ils ont droit, au même titre que tous les autres apprenants !

Les Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP) sont élaborés et mis en œuvre par l'équipe éducative et coordonnés par le professeur principal. Dans nos établissements, les élèves bénéficiant d'un PAP (élèves dys) sont nombreux et en constante augmentation. De la même manière, le nombre d'élèves bénéficiant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ne cesse de croître.

Arrêtons le bénévolat !

Alors que la charge de travail de l'équipe éducative et des professeurs principaux s'intensifie voire explose (temps de concertation – d'élaboration des documents GEVA-Sco pour les PPS, Document unique pour les PAP – de suivi ...), pour autant, aucune valorisation n'est accordée aux agents. Il s'agit donc de faire bénévolement et en plus de toutes les autres missions !

Une fois ces aménagements proposés, qu'en est-il de leur mise en œuvre opérationnelle ? Comment exécuter les mesures pédagogiques individuelles dans nos classes avec un effectif de 32 élèves ? Qui surveillera le tiers-

temps de ce jeune en situation de handicap pendant notre CCF alors que nous devons assurer le cours suivant ? Qui sera le secrétaire-lecteur ou scribeur pendant notre CCF, et avec quelle formation – au stade où nous en sommes rendus, on ose à peine poser cette question... et pourtant ? Comment appliquerons-nous les aménagements d'épreuves des élèves en situation de handicap pendant les « épreuves blanches » ?

Il faut réagir !

Le texte action du Congrès National de Laval de mai dernier propose qu'à la rentrée 2017, nous dénoncions cette situation en refusant le bénévolat jusqu'à l'obtention de moyens d'accueil des jeunes qui nous sont confiés. Il ne s'agit pas de refuser d'accompagner les apprenants en situation de handicap mais bien de réclamer, avec l'appui de nos parents d'élèves, les justes moyens de le faire ! Le temps est venu...



14 !

Nous étions 14, venant du Centre-Val de Loire, au 28ème congrès national du SNETAP de Laval du 17 au 20 mai, représentants de sections, de catégories, de région, etc. 14 avec des ressentis variés, mais tous avec une conviction commune : on n'est pas venu pour rien !

Ce congrès de Laval a constitué un temps de réflexion sur l'avenir de l'EAP. Ce fut également l'engagement collectif de toute une communauté sur la construction démocratique des principales revendications et propositions de notre syndicat pour les 3 ans à venir.

De grands axes ont été définis, axes que l'on retrouvera dans la prochaine revue "L'enseignement agricole" à paraître. Ces "motions, textes-actions" seront nos mandats, les bases sur lesquelles on va s'appuyer collectivement pour défendre et promouvoir l'enseignement agricole public, et l'intérêt de ses personnels comme de ses usagers.

Lors de notre Conseil Syndical Régional de Chartres du 22 juin dernier, les retours des participant.e.s ont été enthousiastes et donnent envie à d'autres de participer au prochain congrès... RDV est pris pour 2020 !



Vous l'aurez compris, nous sommes dans un cadre budgétaire inadapté. Aussi, le SNETAP lors de son Congrès National a décidé de mettre en place différentes actions pour « peser dans la balance », afin d'améliorer à la fois les conditions d'études de nos usagers et nos conditions de travail.

Cette heure d'info syndicale, dans les premiers jours de la rentrée, permettra à chacun de s'informer et de prendre part à l'action collective...

UNE HEURE D'INFO SYNDICALE... DÈS LA RENTRÉE !

Pour les agents contractuels des CFA et CFPPA : pour obtenir un décret, en lieu et place du protocole sur l'harmonisation des conditions de travail, et la titularisation des agents en centre de formation.

Comment ?

- par des réunions entre personnels sur site, visant à lancer une grande campagne de lettres-pétitions adressées au Ministre de l'Agriculture

- puis une Assemblée Générale nationale dès l'automne en vue d'arrêter ensemble des décisions d'actions nationales.

Pour tou.te.s les enseignant.e.s : pour obtenir de meilleures conditions de service et de travail, avec une réforme du statut digne de ce nom, le SNETAP-FSU propose d'engager une série d'actions déterminées pour faire apparaître la part de « travail invisible » des enseignant.e.s.

Comment ?

- en refusant la mise en place des dispositifs d'individualisation financés par des Heures Supplémentaires Effectives (H.S.E.), comme des PPS, PAP ou les fonctions de lecteurs-scribeurs dans un cadre de bénévolat ce

qui en droit du travail n'existe pas ! Et ce, dès la rentrée de septembre 2017 jusqu'à l'obtention de moyens et de formations à la hauteur des besoins des jeunes qui nous sont confiés – sachant qu'une plate-forme de revendications sera élaborée conjointement avec les fédérations de parents d'élèves et les syndicats lycéens ;

- en organisant à nouveau l'opération « rétention administrative des notes de CCF », en projetant une organisation dès la rentrée sur les bases définies l'an dernier et selon un mode opératoire fourni par le SNETAP.